

LE PRINCIPE DE PRÉVENTION

Anticiper les risques bien connus (contrairement à la précaution : risques mal connus)

Le principe de prévention

Risques technologiques et environnementaux

La prévention s'est imposée suite aux différents accidents : prise de conscience.

➤ Exemples d'accidents :

- **En 1976** : accident d'industrie chimique de l'usine italienne, celle de Seveso ;
- **Tchernobyl 1986** : l'usine nucléaire russe ;
- **En 2001** : explosion de l'usine française AZF.

➤ Réglementations concernant les modalités d'implantation des centres industriels ;

- Lois pour la manière d'installation des entreprises susceptibles de causer certains dangers à l'environnement ou encore aux individus ;
- Sensibilisation des partenaires d'entreprises.

Risques au travail

➤ Buts de la prévention

Abaisser le nombre d'accidents et de maladies professionnelles.

⇒ Prévention dans l'entreprise.

Comment ? (méthodologie de la prévention dans l'entreprise)

DUER : document unique d'évaluation des risques.

⇒ Des risques particuliers à combattre pour chaque entreprise.

➤ **Mesures de protection :**

- **Mesures individuelles :** port de chaussures de sécurité, formation à l'utilisation d'outils dangereux, etc. ;
- **Mesures collectives :** aménager les locaux, sensibilisation aux différents dangers au sein de l'entreprise, remplacer le carrelage glissant.

Évolution de la notion de santé chez le salarié

➤ **Aspects de la santé**

Santé physique : en premier lieu.

Santé mentale : harcèlement moral, agressions verbales, troubles psychosociaux (stress du travail sous forme d'état dépressif, angoisse, irritabilité, agressivité,...).

→ Pénalisation

➤ **Les instances au profit de la protection de la santé**

- L'inspecteur du travail contrôle et fera des sanctions si nécessaire ;
- Le médecin du travail fait passer une visite médicale aux salariés et assure une surveillance médicale dans les situations à risque. ;
- Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) veille à améliorer les conditions de travail et assurer la protection de la santé des salariés.

➤ **Situation d'un danger sévère**

- **Danger grave et imminent :** droit à l'alerte (prévenir la situation de danger) et de retrait (s'échapper de la situation dangereuse) ;
- **Danger grave :** peut agir sur la vitalité des individus ;
- **Danger imminent :** impossible de l'écarter ou de le prévenir.